

§1. Objet des CGS

1. Les Conditions Contractuelles Générales (ci-après dénommées les CGS) fixent les règles de fourniture de services par voie électronique par CO3 aux Utilisateurs (collectivement dénommés les Parties) dans le cadre de la Plateforme mise à leur disposition.
2. Les CGS s'appliquent à tous les services fournis par CO3 par l'intermédiaire de la Plateforme, à condition que les dispositions de tout accord supplémentaire conclu entre les Parties, le cas échéant, s'appliquent en premier lieu.
3. Au sens des CGS, seul un entrepreneur - une personne morale, une autre unité organisationnelle disposant de la capacité juridique ou une personne physique exerçant une activité économique - peut devenir Utilisateur, après avoir accepté les CGS et enregistré un compte sur la Plateforme.
4. Les règles de protection de la vie privée des Utilisateurs, y compris le traitement de leurs données à caractère personnel, sont énoncées dans la [Politique de protection de la vie privée](#).

§2. Définitions

Les termes utilisés dans les CGS ont la signification suivante:

1. **Administrateur**- un Utilisateur qui est un Utilisateur Entrepreneur ou un Utilisateur désigné par une telle entité qui peut accorder à d'autres Utilisateurs le droit d'utiliser les Services ou l'un d'entre eux pour et au nom d'un Utilisateur Entrepreneur ;
2. **CO3** - CO3 Spółka z ograniczoną odpowiedzialnością (Société à responsabilité limitée) ayant son siège social à Bielany Wrocławskie (55-040), ul. Irysowa 1, NIP : 8961583248, pour laquelle le tribunal de district pour Wrocław Fabryczna à Wrocław, VIe division commerciale du Registre National Judiciaire conserve les dossiers d'inscription dans le Registre des entrepreneurs sous le numéro KRS : 0000764323 ; e-mail : info@CO3.io, fournissant des services d'intégration de systèmes télématiques et d'échange de données au sein de la Plateforme.
3. **Fournisseur de services télématiques (GPS)**- une entité qui fournit des services télématiques dans le domaine du transport routier à l'Utilisateur, ces services consistant en l'enregistrement et l'échange d'informations de géolocalisation ;
4. **Données de géolocalisation**- informations sur la localisation GPS du véhicule de l'Utilisateur, le numéro d'immatriculation du véhicule localisé et l'état d'allumage (si disponible) ;
5. **Mot de passe**- désigne une séquence de caractères ou la clé API utilisée pour identifier l'Utilisateur au moment de la connexion ;
6. **Compte d'entreprise**- le compte d'un Utilisateur Entrepreneur, étant le compte principal sur la Plateforme, auquel les Utilisateurs d'un Utilisateur Entrepreneur donné sont affectés ;
7. **Identifiant**- désigne une adresse électronique ou un autre identifiant unique utilisé pour identifier l'Utilisateur sur la Plateforme ;
8. **Surveillance**- la collecte et la transmission des Données de géolocalisation du véhicule de l'Utilisateur à des entités désignées, à l'aide du Dispositif de surveillance ou

- du signal GPS, dans le cadre des Services de la Plateforme ;
9. **Partenaire technologique**- entrepreneur, étant un Utilisateur qui intègre son application à la Plateforme conformément aux dispositions prises avec CO3, habilité à vérifier par l'API de CO3 le fait de l'inscription d'un Utilisateur Entrepreneur donné sur la Plateforme et auquel l'Utilisateur Entrepreneur peut accorder l'accès à ses Données de géolocalisation ou autres données collectées dans le référentiel de données au sein du Service de Stockage des Données ;
 10. **Plateforme**- le système TIC au moyen duquel le CO3 fournit des services par voie électronique, décrits dans les présentes CGS, disponible à l'adresse Internet : www.CO3.io ;
 11. **Services**- désignent les services fournis au sein de la Plateforme par voie électronique, conformément à l'art. 2 point 4) de la Loi du 18 juillet 2002 relative à la prestation de services par voie électronique (à savoir J. O. de 2019, texte 123 tel que modifié), par CO3 au profit des Utilisateurs selon les modalités décrites dans les CGS ;
 12. **Service de surveillance temporaire**- un service fourni par CO3 au sein de la Plateforme, qui permet d'accéder à la Surveillance des véhicules effectuant des transports à une heure déterminée (dans des plages horaires de 24 heures) ;
 13. **Service de communication**- un service fourni par CO3 au sein de la Plateforme, qui consiste en la génération et l'envoi de messages concernant le véhicule de l'Utilisateur avec la possibilité de générer un rapport relatif à ce véhicule ;
 14. **Service de suivi d'itinéraire**- un service fourni par CO3 au sein de la Plateforme, qui comprend la Surveillance de l'heure d'arrivée prévue (ETA) du véhicule à sa destination, des sections d'itinéraire individuelles et le géorepérage (informations sur l'entrée, la sortie ou le temps de séjour dans une zone prédéfinie) ;
 15. **Service de suivi en temps réel**- un service fourni par CO3 au sein de la Plateforme, qui comprend tous les éléments du Service de suivi d'itinéraire en temps réel ainsi que des notifications automatiques par courriel ;
 16. **Service de stockage de données**- un service fourni par CO3 au sein de la Plateforme, qui consiste à stocker des données (notamment les Données de géolocalisation des véhicules) et à les mettre à disposition ;
 17. **Service de reporting**- un service fourni par le CO3 au sein de la Plateforme, qui consiste à rassembler les données collectées au sein de la Plateforme selon des critères définis et à les mettre à disposition sous forme de rapports ;
 18. **Service de surveillance permanente**- un service fourni par CO3 au sein de la Plateforme, qui consiste en une Surveillance à long terme et permanente des véhicules effectuant le transport ;
 19. **Service de recherche**- un service fourni par CO3 au sein de la Plateforme, qui consiste à permettre une recherche sur la Plateforme d'informations sur les Utilisateurs qui sont des transporteurs, selon les critères disponibles ;
 20. **Dispositif de surveillance**- le système télématique du véhicule, une application sur le portable de l'Utilisateur ou un dispositif ajouté à un véhicule ou à une marchandise qui collecte et transmet des Données de géolocalisation du véhicule de l'Utilisateur ;
 21. **Utilisateur**- chaque entité utilisant la Plateforme après avoir accepté les CGS ;
 22. **Utilisateur final**- une personne physique pour laquelle CO3 crée un compte sur la Plateforme, attribué à un ou plusieurs Utilisateurs Entrepreneurs ;
 23. **Utilisateur Entrepreneur**- un Utilisateur qui exerce une activité économique et qui

possède un Compte d'entreprise sur la Plateforme.

§3. Étendue des Services

1. CO3 fournit des services d'intégrateur de systèmes télématiques au sein de la Plateforme. L'objectif de la Plateforme est d'agrèger les signaux télématiques des Fournisseurs de services télématiques (GPS), de partager des données sur les Utilisateurs de la Plateforme afin d'établir une coopération entre les participants aux processus logistiques enregistrés sur la Plateforme et de soutenir la gestion de la flotte de véhicules des entreprises de transport.
2. En particulier, les services de CO3 au sein de la Plateforme comprennent ou peuvent comprendre :
 - 2.1. le Service de recherche (Search Carrier and Vehicle)
 - 2.2. les Services de surveillance permanente (Permanent Monitoring),
 - 2.3. les Services de surveillance temporaire (Time Monitoring),
 - 2.4. les Services de suivi d'itinéraire (Tour Monitoring),
 - 2.5. les Services de suivi en temps réel (Real-Time Monitoring),
 - 2.6. les Services de communication,
 - 2.7. les Services de reporting,
 - 2.8. les Services de stockage de données.

§4. Prestation des services

1. CO3 met la Plateforme à la disposition des Utilisateurs de manière à permettre la fourniture des Services.
2. CO3 fournit les Services avec la diligence due, compte tenu de la nature professionnelle de ses activités.
3. Afin de fournir les Services, la CO3 collecte et enregistre les Données de géolocalisation des véhicules et des appareils de l'Utilisateur à partir des Dispositifs de surveillance qui lui sont fournis par l'Utilisateur et met ces données à disposition, sur le fondement du consentement de l'Utilisateur.
4. Les Services de CO3 sont fournis aux Utilisateurs conformément aux dispositions des CGU et de la loi. En acceptant les CGU, l'Utilisateur s'engage à ce que toutes les données auxquelles il a accès via la Plateforme ne soient pas utilisées par lui à des fins autres que le Suivi ou l'utilisation d'autres Services de la Plateforme. L'utilisateur s'engage à assurer la sécurité et la confidentialité de tout ce à quoi il accède par l'intermédiaire de la Plateforme, y compris, mais sans s'y limiter, l'application des normes de sécurité de l'information.
5. L'Utilisateur accepte de coopérer avec la CO3 dans la mesure nécessaire pour que la CO3 puisse fournir correctement les Services. Dans le cadre de l'obligation de coopération, l'Utilisateur est tenu, notamment, d'informer au courant la CO3 de toute modification de ses données d'identification et de lui soumettre des commentaires et des demandes concernant le bon fonctionnement de la Plateforme. La CO3 est autorisé à sous-traiter des travaux dans le cadre des Services.

§5. Enregistrement du compte d'Utilisateur

1. Chaque Utilisateur est tenu d'accepter les CGS avant d'utiliser la Plateforme, en concluant un accord avec la CO3 pour la fourniture de services par voie électronique ou en se connectant à la Plateforme, ainsi qu'en cas de modification des CGS.
2. Pour l'Utilisateur Entrepreneur, la CO3 crée un Compte d'entreprise, ce qui nécessite la conclusion d'un accord avec CO3 pour la fourniture de services par voie électronique, conformément aux termes et conditions des présentes CGS et la fourniture de données d'identification sous la forme de : données d'enregistrement de l'entreprise (raison sociale, adresse du siège, numéro d'identification TVA) ainsi que des adresses électroniques et un numéro de téléphone.
3. Un compte pour un Utilisateur final est créé uniquement si l'Utilisateur Entrepreneur fournit les données d'identification de l'Utilisateur final (nom, prénom et adresse e-mail) à CO3 par e-mail à l'adresse info@CO3.io. Dès réception des données visées dans la phrase précédente, la CO3 crée immédiatement un compte pour l'Utilisateur final.
4. Une fois l'un des comptes visés aux articles 2 et 3 ci-dessus créé, l'Utilisateur reçoit un message à l'adresse électronique fournie avec un lien d'activation, après avoir cliqué sur lequel l'Utilisateur doit définir le Mot de passe.
5. Afin d'utiliser les Services fournis via la Plateforme, l'Utilisateur final doit obtenir l'autorisation de l'Administrateur concerné pour utiliser les Services ou l'un d'entre eux pour et au nom de l'Utilisateur Entrepreneur.
6. L'enregistrement d'un compte Utilisateur implique le consentement au partage des données d'identification de l'Utilisateur Entrepreneur avec les autres Utilisateurs de la Plateforme.

§6. Utilisation de la Plateforme par l'Utilisateur

1. L'Utilisateur est tenu d'utiliser la Plateforme d'une manière conforme à son usage prévu, qui n'a pas d'impact négatif sur la Plateforme, qui ne perturbe pas son fonctionnement et qui est conforme à la loi et aux bonnes mœurs.
2. Si le transporteur de son choix n'est pas intégré à la Plateforme, l'Utilisateur doit fournir à CO3 les données d'identification du transporteur (nom de la société, nom et prénom de la personne de contact, adresse électronique et numéro de téléphone) afin d'inviter ce transporteur à s'inscrire sur la Plateforme.
3. Dès réception des données d'identification du transporteur, la CO3 fera preuve de diligence pour intégrer le transporteur concerné à la Plateforme et créera un compte Utilisateur pour ce transporteur, qui en sera immédiatement informé. Le Transporteur pour lequel un compte a été créé peut refuser de s'intégrer à la Plateforme et demander la suppression de ses données.
4. Il est interdit de transférer l'Identifiant et le Mot de passe de l'Utilisateur à des tiers. En cas d'utilisation non autorisée du compte d'Utilisateur, la CO3 se réserve le droit de bloquer son compte. La CO3 n'est pas responsable des conséquences résultant de l'utilisation non autorisée de l'Identifiant et du Mot de passe de l'Utilisateur.
5. L'Utilisateur est seul responsable de tout le contenu publié dans le cadre de son compte sur la Plateforme.

6. La CO3 n'a aucune obligation de surveiller le contenu de l'Utilisateur. Dans tous les cas, cependant, la CO3 se réserve le droit de supprimer ou de désactiver l'accès à tout contenu d'Utilisateur qui enfreint la loi ou les CGS.
7. Il est interdit à l'Utilisateur de publier du contenu sur la Plateforme qui :
 - 7.1. est illégal ou destiné à commettre ou à encourager un acte illégal, y compris la violation des droits de propriété intellectuelle de la CO3 ou de tout tiers ;
 - 7.2. contient des contenus nuisibles, tels que des logiciels malveillants, des chevaux de Troie ou des virus, ou entrave de toute autre manière l'accès des autres utilisateurs à la Plateforme ;
 - 7.3. est associé à l'envoi de messages non désirés ou de spam ;
 - 7.4. contient des informations commerciales ou de la publicité.
8. Un Utilisateur Final peut être autorisé à utiliser les Services ou l'un d'eux pour et au nom d'un nombre quelconque d'Utilisateurs Entrepreneurs. Avant de profiter d'un Service particulier, cet Utilisateur devra sélectionner l'Utilisateur Entrepreneur au nom duquel il agira.
9. L'Administrateur compétent peut à tout moment, avec effet immédiat, mettre fin à l'autorisation donnée à l'Utilisateur d'utiliser les Services ou l'un d'entre eux pour et au nom de l'Utilisateur Entrepreneur.
10. À tout moment après l'enregistrement du compte sur la Plateforme, l'Utilisateur est en droit de mettre fin à l'utilisation de la Plateforme et d'envoyer à la CO3 une demande de fermeture du compte d'Utilisateur. La fin de l'utilisation de la Plateforme et la fermeture du compte se produiront une fois les Services en cours terminés.

§7. Service de recherche

1. La Plateforme permet à chaque Utilisateur de vérifier si certains de ses sous-traitants (transporteurs) sont déjà inscrits sur la Plateforme.
2. Il est possible d'effectuer une recherche par numéro d'immatriculation (y compris le code du pays) ou par numéro de TVA (y compris le code du pays). Les critères de recherche ci-dessus ne peuvent être utilisés que séparément, ce qui signifie que seule l'entreprise d'un transporteur particulier ou son véhicule peuvent être vérifiés dans une recherche donnée.
3. La CO3 a le droit de mettre à disposition le Service de recherche en dehors de la Plateforme sur un site web dédié, qui sera accessible à toute entité intéressée par la recherche d'un transporteur et l'utilisation des services de la Plateforme.

§ 8. Services de surveillance et de suivi

1. Afin que l'Utilisateur puisse utiliser l'un des Services de surveillance et de suivi, à savoir
 - 1.1. les Services de surveillance permanente,
 - 1.2. les Services de surveillance temporaire,
 - 1.3. les Services de suivi d'itinéraire,
 - 1.4. les Services de suivi en temps réelil doit fournir le nom et le contact de son Fournisseur de Services Télématiques, et ensuite donner à ce dernier l'autorisation d'accéder aux informations sur ses véhicules pour la CO3. Si l'Utilisateur a indiqué un Fournisseur de Services Télématiques avec

- lequel la Plateforme n'est pas intégrée, il est tenu d'en informer immédiatement la CO3. En outre, l'Utilisateur doit informer son Fournisseur de Services Télématiques de son désir d'intégrer la Plateforme et faire preuve de diligence due pour intégrer son Fournisseur de Services Télématiques à la Plateforme.
2. Une fois le Fournisseur de Services Télématiques connecté au système, l'Utilisateur lui indique quels numéros d'immatriculation de véhicules correspondent aux dispositifs qui feront l'objet d'une Surveillance.
 3. L'Utilisateur disposant d'un véhicule donné peut commencer la Surveillance concernée, visée dans ce paragraphe, à tout moment.
 4. L'Utilisateur disposant d'un véhicule donné peut, sans en donner de raison, se retirer à tout moment de l'un des Services de surveillance avec effet immédiat.
 5. L'Utilisateur est informé du début et de la fin des Services de Surveillance concernant un véhicule particulier ou un transport via une notification appropriée au sein de la Plateforme.
 6. Le partage des Données de géolocalisation des véhicules avec d'autres Utilisateurs dans le cadre des services de Surveillance est toujours fondé sur le consentement de l'Utilisateur disposant d'un véhicule donné. Ce consentement peut être donné de manière ponctuelle - en réponse à une demande de Surveillance (Monitoring Request) ou à long terme pour l'ensemble des transports de l'Utilisateur concerné.
 7. L'Utilisateur peut partager la Surveillance de ses véhicules dans le cadre des Services de Surveillance avec des tiers. Pour ce faire, il doit fournir l'adresse électronique de l'entité avec laquelle il souhaite partager la Surveillance.

§9. Service de Communication

1. L'Utilisateur peut profiter du Service de communication en même temps qu'il commence à utiliser un des Services de Surveillance décrits dans le passage précédent.
2. Le Service de Communication peut être fourni par l'envoi de messages électroniques, dans le cadre de messages système de la Plateforme et dans l'application de l'Utilisateur intégrée à la Plateforme.

§10. Service de Reporting

1. Dans le cas où l'Utilisateur a profité du Service de Communication ou d'un des Services de Surveillance et où des données suffisantes sont générées dans la Plateforme, la CO3 pourra mettre à sa disposition le Service de Reporting.
2. Un rapport obtenu dans le cadre du Service de Reporting sera généré sur la base de données concernant, entre autres : la durée du transport et l'itinéraire.

§11. Service de Stockage des Données

1. En utilisant la Plateforme, l'Utilisateur peut stocker des données sur les véhicules et des Données de géolocalisation et les rendre disponibles dans le logiciel supporté par la Plateforme, fourni par les Partenaires Technologiques, y compris dans le cadre d'applications mobiles.

2. L'Utilisateur pourra modifier les données et contrôler les changements (versions) par rapport aux données qu'il a stockées.
3. L'Utilisateur peut partager les données qu'il stocke sur la Plateforme à son Partenaire Technologique.

§12. Conditions de Paiement des Services

1. L'utilisation de la plate-forme par l'utilisateur est partiellement payante. Les prix des différents services sont déterminés individuellement en fonction de l'étendue de la demande de l'utilisateur, sur la base de l'étendue des données télématiques mises à la disposition de l'utilisateur.
2. Le début de la comptabilisation des frais d'utilisation de la Plateforme est réputé être le jour de l'activation du premier service sur la Plateforme.
3. Dans le cas où la CO3 ne reçoit pas le paiement total et en temps voulu pour l'utilisation des Services, la CO3 peut suspendre la possibilité d'utiliser la Plateforme, à moins que l'Utilisateur n'effectue le paiement total dans le délai spécifié par la CO3 dans un message envoyé à l'adresse e-mail indiquée par l'Utilisateur lors de son inscription pour un compte sur la Plateforme.
4. La suspension de l'utilisation de la Plateforme en raison d'un non-paiement peut entraîner la perte de la capacité de l'utilisateur à utiliser et à accéder à son compte et au contenu de celui-ci.
5. Dans les 7 (sept) jours suivant la fin de la période de facturation, en fonction du type de Service, la CO3 émettra une facture pour les Services utilisés à l'Utilisateur, payable dans les 7 jours suivant sa notification à l'Utilisateur.
6. L'Utilisateur accepte de recevoir sous forme électronique les factures de TVA émises pour les Services fournis par la CO3.
7. CO3 informera l'utilisateur à l'avance de tout changement de prix pour l'utilisation de la plate-forme et lui donnera la possibilité d'annuler l'utilisation de la plate-forme conformément à l'article 18, paragraphe 4, des CGS.

§13. Droits de Propriété Intellectuelle

1. Tous les droits sur le contenu, ainsi que sur les logiciels, qui font partie des Services, sont dévolus à la CO3. Ils ne peuvent être copiés, reproduits, distribués, décompressés ou modifiés sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit sans l'autorisation écrite préalable de la CO3.

§14. Responsabilité de la CO3 pour le bon fonctionnement de la Plateforme

1. La CO3 est responsable envers l'Utilisateur de l'accès à la Plateforme. En particulier, la CO3 ne garantit pas la disponibilité des Données de géolocalisation et des données dans le cadre des Services visés au § 2(2) des CGS et la possibilité de mettre ces données à disposition des Utilisateurs conformément aux CGS.
2. La manière et le moment où la CO3 met les Données de géolocalisation à la disposition de l'Utilisateur peuvent dépendre de circonstances indépendantes de la volonté de CO3, dont notamment la manière et la rapidité d'action des Utilisateurs et

- des Fournisseurs de Services télématiques.
3. La CO3 n'est pas responsable des dommages résultant d'interruptions de l'accès à Internet ou d'interruptions dans la fourniture des services causées par la défaillance de tiers, notamment en raison de dysfonctionnements des services des Fournisseurs de Services télématiques. En particulier, la CO3 n'est pas responsable des dommages subis par l'Utilisateur (sous forme de pertes et de manque à gagner) :
 - 3.1. causés par le manque de continuité des Services pour des raisons imputables à l'Utilisateur ou un Fournisseur de services télématiques ;
 - 3.2. causés par des menaces survenant sur Internet et indépendantes de la CO3 ou de l'Utilisateur ;
 - 3.3. causés par l'incapacité d'utiliser la Plateforme, résultant d'une mauvaise qualité de connexion, d'une configuration incorrecte du logiciel de l'Utilisateur, de pannes de courant ou de coupures d'Internet ;
 - 3.4. causés par un cas de force majeure ou par des actes illicites de tiers ;
 - 3.5. résultant de l'utilisation de la Plateforme d'une manière contraire à son usage prévu ou d'une manière non conforme avec les CGS.
 4. La CO3 n'est pas responsable des actes ou omissions des Utilisateurs, y compris de l'efficacité du processus d'intégration des transporteurs ou des véhicules sur la Plateforme, ni des actes ou omissions des Fournisseurs de Services télématiques, y compris de leur engagement commercial avec CO3.
 5. En aucun cas, la CO3 ne peut être tenue responsable des pertes de bénéfices par l'Utilisateur.
 6. La CO3 ne garantit pas la disponibilité constante et ininterrompue de la Plateforme. La CO3 s'engage à fournir un accès annualisé à 95 % à la Plateforme.
 7. La CO3 peut modifier la Plateforme et ses fonctionnalités disponibles et en suspendre le fonctionnement ou ajouter de nouvelles fonctionnalités.
 8. La CO3 se réserve le droit d'interrompre l'accès à la Plateforme en raison de la nécessité d'effectuer des opérations de maintenance et des mises à jour périodiques.
 9. Nonobstant ce qui précède, la CO3 a le droit de cesser de fournir les Services à tout moment si une telle demande raisonnable lui est faite par une autorité publique autorisée.
 10. L'Utilisateur et la CO3 excluent l'application des règles de garantie pour les défauts physiques et juridiques de la Plateforme.

§15. Réclamations

1. La CO3 et l'Utilisateur coopèrent et font de leur mieux pour détecter, identifier tout dysfonctionnement de la Plateforme et s'en informer mutuellement.
2. Pour les questions courantes concernant le fonctionnement de la Plateforme, l'Utilisateur peut contacter la CO3 en envoyant ses observations, commentaires et rapports concernant la qualité des Services à l'adresse électronique: info@CO3.io.
3. Les réclamations concernant à la fois les aspects techniques du fonctionnement de la Plateforme et d'autres questions liées aux Services peuvent être envoyées par l'Utilisateur à l'adresse électronique : info@CO3.io.
4. Les réclamations doivent être déposées immédiatement après l'apparition du problème auquel elles se rapportent.

5. Chaque réclamation doit contenir une brève description du problème à son origine, la date et l'heure de son apparition et l'identification de l'Utilisateur (y compris son prénom, son nom ou sa raison sociale, son numéro d'identification à la TVA et son adresse électronique).
6. La CO3 fera des efforts raisonnables pour traiter les réclamations sans retard injustifié. La CO3 informera le client de l'issue de la réclamation par courrier électronique.

§16. Principes de conformité, de sécurité et de coopération

1. L'Utilisateur s'engage à assurer la sécurité de toutes les données obtenues dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, et en particulier il s'engage à ce que toute utilisation de ces données soit conforme aux CGU et aux lois applicables, y compris, mais sans s'y limiter, les lois applicables en matière de protection des données.
2. L'Utilisateur déclare qu'il n'a pas effectué et qu'il n'effectuera pas, dans le cadre de l'utilisation de la Plateforme, de paiements, directement ou indirectement, à tout agent public ou employé d'une administration publique ou d'une organisation internationale ou à tout parti politique ou candidat à une fonction publique ou à toute autre personne ou entité, si de tels paiements entraînent une violation du droit applicable.
3. L'Utilisateur Entrepreneur s'engage à respecter, tout au long de l'utilisation de la Plateforme, l'ensemble des lois applicables, y compris celles relatives à l'emploi et aux droits du travail, à la non-discrimination, à la santé et à la sécurité au travail, à la liberté d'association, aux droits de l'homme, au travail des enfants, aux lois relatives à la prévention de la corruption, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme, à la lutte contre la concurrence déloyale, à la protection de l'environnement et aux sanctions internationales applicables, et à disposer et respecter des politiques de conformité relatives à la conformité légale et réglementaire au sein de son entreprise.
4. CO3 a le droit, au plus une fois par trimestre, sur préavis, de procéder à un audit chez l'Utilisateur Entrepreneur pour vérifier le respect des CGU, de la loi et des règles de sécurité, de confidentialité et de respect de la vie privée. Aux fins d'un tel audit, l'Utilisateur Entrepreneur doit fournir à CO3 et à ses représentants un accès approprié aux informations, personnes et installations nécessaires. Les Parties prendront les dispositions nécessaires pour que l'audit soit réalisé de manière à ne pas interférer avec les activités de l'Utilisateur Entrepreneur. Toute personne effectuant l'audit sera tenue de préserver la confidentialité de toute information obtenue au cours de l'audit.

§17. Informations complémentaires sur les Services

1. Un Utilisateur qui souhaite profiter de Services doit satisfaire aux exigences techniques suivantes, qui sont nécessaires pour utiliser la Plateforme :
 - 1.1. l'accès à l'Internet,
 - 1.2. une version mise à jour des navigateurs web suivants :
 - 1.2.1. Windows 8/10 – Edge/IE11/Chrome/Firefox/Opera,
 - 1.2.2. Mac OS – Safari/Opera
 - 1.2.3. GNU/Linux - Chrome/Firefox/Opera,

- 1.2.4. iOS 10/9 – Safari/Chrome,
 - 1.2.5. Android 7/6/5/4.4 – Chrome/Samsung Internet/Android native browser.
 - 1.3. il doit avoir un compte de courrier électronique.
2. L'utilisation de certains Services nécessite également :
 - 2.1. la possession d'un Dispositif de surveillance par l'Utilisateur et
 - 2.2. l'autorisation donnée à la CO3 d'accéder au système télématique supportant Dispositif de surveillance concerné afin d'intégrer les Services à ce système télématique.
3. CO3 indique que l'utilisation des services fournis par voie électronique peut comporter des risques, qui n'excèdent toutefois pas les risques habituels liés à l'utilisation d'Internet. L'utilisateur doit tenir compte de ces risques, même si l'utilisateur utilise des systèmes pour protéger son infrastructure contre les tiers non autorisés.
4. Les principaux risques liés à l'utilisation d'Internet sont les logiciels malveillants - y compris les virus, les vers, les chevaux de Troie, les enregistreurs de frappe, les compositeurs, les logiciels espions, ainsi que l'hameçonnage et le piratage du système TIC de l'utilisateur.
5. Afin d'éviter ces risques, l'utilisateur doit équiper son ordinateur et les autres appareils électroniques qu'il utilise pour se connecter à l'internet d'un programme antivirus. Ce logiciel doit être tenu à jour. La protection contre ces menaces peut également être assurée par
 - 5.1. l'activation d'un pare-feu,
 - 5.2. la mise à jour de tous les logiciels,
 - 5.3. ne pas ouvrir les pièces jointes de courriers électroniques d'origine inconnue,
 - 5.4. lire les fenêtres d'installation des applications et leurs licences,
 - 5.5. la désactivation des macros dans les fichiers MS Office d'origine inconnue,
 - 5.6. des analyses complètes et régulières du système à l'aide d'un logiciel anti-virus et anti-malware,
 - 5.7. le cryptage de la transmission des données
 - 5.8. l'installation de programmes préventifs (détection et prévention des intrusions),
 - 5.9. l'utilisation d'un système et d'applications originaux provenant d'une source Légale.

§18. Dispositions finales

1. Le droit applicable aux relations contractuelles entre les Parties résultant des CGS, ainsi qu'aux CGS elles-mêmes, est le droit polonais.
2. Tout litige est soumis au règlement d'une juridiction commune compétente pour le siège social de la CO3.
3. La CO3 se réserve le droit d'apporter des modifications aux CGS. Les modifications des CGS entrent en vigueur à la date indiquée dans les CGS modifiées, mais pas avant la publication des CGS modifiées sur le compte de l'Utilisateur sur la Plateforme et sur le site web www.CO3.io.
4. Dans les 7 (sept) jours suivant la date d'entrée en vigueur des CGS modifiées,

Date de dernière mise à jour: 26.06.2023

L'Utilisateur est autorisé à soumettre une déclaration de désaccord sur la validité des CGS modifiées. Cette déclaration, pour être effective, doit être envoyée à l'adresse électronique : info@CO3.io. Dans ce cas, cela équivaut à la renonciation de l'Utilisateur de l'utilisation de la Plateforme.

5. Si l'Utilisateur continue à utiliser la Plateforme après la modification des CGS, cela signifie qu'il accepte les modifications apportées aux CGS.
6. Le fait qu'une disposition des CGS soit déclarée illégale n'affecte pas l'efficacité et la validité des autres dispositions des CGS.
7. Cette version des CGS entre en vigueur à partir du 26.06.2023.